



Association de Coopération Laïque, Educatif & Sociale

ŒUVRE D'INTERET GENERAL
N° 9744003728 sous-préfecture de Saint-Paul

11, les frangipaniers F-97424 PITON SAINT LEU
Téléphone : 0262 34 19 01 Courriel : aclesasso@gmail.com
SIRET n° : 477 798 144 00010 – APE : 913^E
Association agréée par le Gouvernement Malgache n° 1297, le 15 février 2005

BULLETIN D'ADHESION, de PARRAINAGE, de DON

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe:..... GSM..... Courriel :

Nos diverses actions à Madagascar : L'éducation : écoles primaires, maternelles, jardins d'enfants – La lutte contre la faim – La mise en valeur agricole et l'élevage – Les ateliers de développement économique durable – L'aide sanitaire – La lutte contre la déforestation – La régénération des sols.

J'adhère à l'A.C.L.E.S. pour une cotisation annuelle de 30 € (année civile).

La cotisation a pour vocation à subvenir au fonctionnement de l'association à la Réunion (timbres, papier, téléphone, matériel bureautique, etc.).

Ci-joint règlement de 30 € par chèque espèces

Je souhaite également parrainer l'A.C.L.E.S. pour une somme de :
20 €/mois (somme minimum) ou€/mois
A compter du

Ci-joint règlement de € par chèque espèces

J'ai l'intention d'effectuer les prochains versements par :

Virement bancaire à compter du (conseillé., voir au dos).

Chèque bancaire Autres (à préciser) :

Différent de la cotisation, le parrainage ne sert qu'à financer les actions menées par l'association.

Afin de soutenir efficacement nos projets, un engagement d'un an au moins est souhaitable. Nous vous remercions de nous prévenir le plus tôt possible en cas de changement dans votre parrainage.

Je souhaite faire un don pour une somme de :€

Ci-joint règlement de € par chèque espèces

NB : sauf avis contraire de votre part, sur votre 1^{er} don de l'année, 30 € seront automatiquement prélevés pour votre adhésion à l'A.C.L.E.S

Date : Signature :

Bulletin à nous retourner, accompagné des versements à l'adresse ci-dessus

----- Pour un virement, découpez et remettez la partie ci-dessous à votre banque -----

Tout versement donne droit à une **déduction d'impôt de 66% du versement**, dans la limite de 20% du revenu imposable. **Le reçu fiscal correspondant à l'ensemble de vos dons sera envoyé dans le courant du mois de février suivant l'année du versement**

Pour un parrainage mensuel de 20 € et une cotisation annuelle de 30 €, soit 270 €, il ne vous en coûte avant déduction d'impôt, que la somme de 0,74 € par jour...

Tout ce qui est donné avec le cœur n'est pas perdu.